

# Transmission : les abattements fiscaux sont-ils amenés à évoluer ?



© 2025 Les Echos Publishing

Un parlementaire a interrogé les pouvoirs publics sur le fait de savoir s'il était prévu, compte tenu de l'inflation cumulée d'environ 20 % depuis 2013, de rehausser les montants des abattements prévus pour les transmissions de patrimoine entre particuliers.

---

# L'amortissement fiscal du fonds commercial, c'est bientôt la fin !



© 2025 Les Echos Publishing

Sur le plan comptable, un fonds commercial ne peut pas, en

principe, faire l'objet d'un amortissement, sauf s'il a une durée d'utilisation limitée (par exemple, une concession ou une carrière...) ou s'il est acquis par une entreprise qui ne dépasse pas deux des trois seuils suivants : 7,5 M€ de total de bilan, 15 M€ de chiffre d'affaires net, 50 salariés. Dans ce dernier cas, l'entreprise peut opter pour amortir son fonds commercial sur 10 ans. Toutefois, les dotations ainsi comptabilisées au titre de l'amortissement du fonds commercial ne sont pas fiscalement déductibles.

**Précision** : le fonds commercial se compose des éléments incorporels du fonds de commerce qui ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entreprise qui l'exploite (clientèle, enseigne, nom commercial, parts de marché...).

Mais afin de relancer l'économie après la crise du Covid-19, cette déduction a été autorisée, à titre dérogatoire, pour les fonds commerciaux acquis (et non créés) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2025 qui font l'objet d'un amortissement sur le plan comptable selon les règles exposées ci-dessus. Sachant que ce régime de faveur s'applique quel que soit le mode d'acquisition du fonds commercial (vente, apport, fusion...). En revanche, le fonds doit être acquis auprès d'une entreprise indépendante, c'est-à-dire sans lien avec l'acquéreur.

Il ne reste donc plus que quelques mois pour profiter de ce dispositif.

## **Et les fonds artisanaux, agricoles et libéraux ?**

L'administration fiscale autorise l'application de ce régime de faveur, sous les mêmes conditions, aux éléments incorporels des fonds acquis par les entreprises artisanales, par les

exploitants agricoles et par les professionnels libéraux relevant des bénéfices non commerciaux, qui, par leur nature, sont assimilables au fonds commercial (clientèle, patientèle, enseigne, nom professionnel...).

© 2025 Les Echos Publishing

---

## **Bénéficiez d'une exonération d'impôt en cas de vente de votre résidence secondaire**



© 2025 Les Echos Publishing

Les propriétaires qui vendent, pour la première fois, leur résidence secondaire pour acheter leur résidence principale dans les deux ans suivant la vente peuvent être exonérés de l'impôt sur la plus-value. Des conditions strictes doivent toutefois être respectées.

---

## **Sécurité renforcée pour**

# L'espace particulier du site impots.gouv.fr



© 2025 Les Echos Publishing

Afin de mieux protéger les données personnelles des contribuables, une double authentification est désormais nécessaire lorsqu'ils se connectent à leur espace particulier du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

---

## Bilan du contrôle fiscal pour 2024 : 16,7 Md€ réclamés !



© 2025 Les Echos Publishing

Selon le dernier rapport d'activité de la Direction générale des Finances publiques, 16,7 Md€ ont été réclamés auprès des contribuables au titre du contrôle fiscal en 2024, soit 1,5 Md€ de plus qu'en 2023 (+9,9 %).

---

# **Pensez à vérifier votre avis d'impôt sur le revenu 2025 !**



© 2025 Les Echos Publishing

Vous avez déclaré vos revenus perçus en 2024 au plus tard au début du mois de juin dernier, pour la grande majorité d'entre vous sur votre compte sécurisé du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Vous allez donc recevoir votre avis d'imposition 2025 au cours de l'été. Voici les réponses aux principales questions que vous vous posez peut-être en la matière.

---

# **CVAE 2025 : deux acomptes à payer pour le 15 septembre**



© 2025 Les Echos Publishing

Pour 2025, la baisse de la CVAE initialement prévue s'applique

mais une contribution exceptionnelle est créée afin d'en annuler les effets.

---

## **Le futur statut du bailleur privé se dévoile**



© 2025 Les Echos Publishing

Un rapport parlementaire formule plusieurs propositions pour redynamiser le marché du logement. Bonus d'amortissement, augmentation du plafond d'imputation du déficit foncier, raccourcissement de la durée de détention pour l'exonération des plus-values font partie des mesures envisagées.

---

## **D'avantage d'entreprises éligibles aux exonérations fiscales et sociales ZFRR**



© 2025 Les Echos Publishing

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les zones France ruralités revitalisation (ZFRR) ont remplacé les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir), ces zones ouvrant droit à des exonérations fiscales et sociales harmonisées. Ainsi, les entreprises créées ou reprises entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 31 décembre 2029 dans une ZFRR peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices.

**À noter :** pour en bénéficier, l'entreprise doit, notamment, relever d'un régime réel d'imposition, employer moins de 11 salariés et exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale. Son siège social comme, en principe, son activité et ses moyens d'exploitation devant être implantés en ZFRR.

Sur délibération des collectivités, une exonération de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties peut également s'appliquer à ces entreprises.

**À savoir :** les exonérations fiscales sont totales pendant 5 ans, puis dégressive les 3 années suivantes (75 % la 6<sup>e</sup> année, 50 % la 7<sup>e</sup> année et 25 % la 8<sup>e</sup> année).

Par ailleurs, les employeurs implantés dans les ZFRR peuvent, jusqu'à leur 50<sup>e</sup> embauche, bénéficier d'une exonération des cotisations sociales patronales de Sécurité sociale et d'allocations familiales, pendant 12 mois à compter de la date

d'embauche.

**Précision** : certaines communes feront l'objet d'un soutien plus ciblé et renforcé en étant classées ZFRR « plus ». Mais l'arrêté fixant la liste de ces communes n'a pas encore été publié.

## Une mesure transitoire

Certaines communes ZRR, n'ayant pas été reclassées en ZFRR du fait de l'instauration de nouveaux critères, peuvent, à titre transitoire, bénéficier des effets du nouveau dispositif du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2027.

À ce titre, un récent arrêté a fixé la liste de ces communes dites « bénéficiaires du zonage ZFRR » (environ 2 000). Il a également complété la liste des communes classées ZFRR du fait du remaniement des critères de classement par la dernière loi de finances.

### En pratique :

[un simulateur](#) est disponible en ligne afin de vérifier si une commune est située en ZFRR ou si elle est bénéficiaire du zonage ZFRR.

[Arrêté du 14 avril 2025, JO du 16](#)

[Art. 99, loi n° 2025-127 du 14 février 2025, JO du 15](#)

© 2025 Les Echos Publishing

---

# Jeunes entreprises innovantes : quel niveau de dépenses de R&D ?



© 2025 Les Echos Publishing

Désormais, les entreprises doivent consacrer une part plus importante de leurs dépenses à la recherche et au développement pour être éligibles au statut de « jeune entreprise innovante » permettant d'ouvrir droit à des exonérations fiscales et sociales.